

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASSANDRES SUR RISLE DU 21 FÉVRIER 2024

L'an 2024, le vingt et un février à 20 heures,

Les membres du Conseil Municipal, sur convocation adressée le 14 février 2024, se réunissent à la Mairie en séance ordinaire, dans la salle Pierre David de Nassandres, sous la présidence de Monsieur André ANTHIERENS, Maire de la commune de Nassandres sur Risle.

Présents :

M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, Mme LEDUC Françoise et M. WEBER Claude, Adjoint.
Mme AUGER Christelle, Mme COSAERT Isabelle, M. DELAPORTE Jean-Pierre, Mme DELIVET Christine,
M. DESCHAMPS Didier, M. GRISIER Dominique, Mme HELIN Chantal, M. LEFEBVRE Laurent,
M. MARTEAU Éric, Mme TESSIER Noëlle Claire, Mme SIBOUT Vanessa et M. TREMINO Laurent.

Absents excusés :

M. COGET Jean-Marie, Mme DUFILS Annabelle, Mme LEFEBVRE Isabelle et Mme PHILIPPOT Sophie.

Pouvoirs :

Mme LEFEBVRE Isabelle a donné pouvoir à M. WEBER Claude ;
Mme PHILIPPOT Sophie a donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du conseil. Madame LEDUC Françoise est désignée pour remplir cette fonction de secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur ANTHIERENS André donne lecture de l'ordre du jour.

FINANCES

STAGE D'EXPRESSION CORPORELLE AVRIL 2024 – TARIFS D'INSCRIPTION – 2024_FEV_01

Monsieur le Maire relate l'activité de l'atelier d'expression corporelle animée par Madame [REDACTED] et son rayonnement au-delà des limites communales. Ils invitent les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance d'un exposé des objectifs de cet atelier, ainsi qu'un reportage photo sur le carnaval 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement de l'Atelier d'Expression Corporelle où sont inscrits 74 élèves, dont 53 sont domiciliés hors commune. L'atelier fonctionne sur les périodes scolaires, en dehors des horaires de classe.

L'animatrice, Madame [REDACTED], organise un stage pour 24 élèves du lundi 21 avril au jeudi 24 avril 2024.

Le stage sera déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) après avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le stage et de fixer un tarif de participation pour les élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- D'autoriser le stage d'expression corporelle du lundi 21 avril au jeudi 24 avril 2023 inclus.
- De fixer la participation des familles, résidant sur la commune et hors commune, sur le même principe des participations annuelles à l'atelier d'expression corporelle à savoir, une majoration de 25% pour les familles hors commune :

Résidence des familles	Stage de 3 jours Du 21 au 24 avril	Stage de 1 jour Le 24 avril
Nassandres sur Risle	20 €	7 €
Hors commune	25 €	9 €

- De recouvrer ces participations par l'émission de titres exécutoires payables à réception.

SUBVENTION

DETR – DÉFENSE DU TERRITOIRE COMMUNAL AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE – MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION – 2024_FEV_02_1

Monsieur le Maire retrace l'historique de ce dossier. Le projet initial a été déposé au titre du Fonds Vert et auprès du Conseil Départemental de l'Eure. Ce dernier a été retenu dans sa globalité par le Conseil Départemental, et en partie par le Fonds Vert, ce qui a déclenché une demande au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Cette demande a été délibérée en novembre 2023, sans avoir l'ensemble des devis.

Monsieur Claude WEBER, adjoint en charge des travaux, rappelle que ce projet de lutte contre l'incendie contribuerait à couvrir environ 95 % du territoire communal.

Par délibération 2023_NOV_02 en date du 22 novembre 2023, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des travaux de lutte contre l'incendie.

Ce dossier a été déposé sur la plateforme dédiée pour la sollicitation de la DETR, cependant au moment de ce dépôt les devis de branchement au réseau d'eau potable ne nous étaient pas parvenus et une estimation avait été faite. Les devis concernés sont désormais arrivés, cependant ils s'avèrent supérieurs à l'estimation. Ainsi les services de la Préfecture sollicitent la collectivité pour réactualiser la demande de subvention.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement de l'opération comme suit :

✓ Coût total des travaux	86 605.17 €
✓ DETR 30 %	25 982.00 €
✓ Département	30 100.00 € (Délibération du 27/09/2023 n° 2023_SEPT_08)
✓ Fonds de concours IBTN	6 565.00 €
✓ Autofinancement	23 958.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- De modifier le plan de financement de l'opération comme indiqué ci-dessus ;
- De demander à Monsieur le Maire de modifier la demande de subvention au titre de la DETR.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prospective financière

Les travaux de mise en concordance des opérations comptables 2023 sont toujours en cours entre notre service et le service de gestion comptable de Bernay. Dès que ces derniers seront arrêtés, les résultats seront transmis à SVP pour finaliser la prospective financière qui sera utile pour l'élaboration du budget primitif 2024.

✓ Mon Logement 27

Concernant les parcelles appartenant au bailleur Mon Logement 27 situées rue de la Petite Fontaine, le Conseil d'Administration n'a pas retenu la proposition d'achat de la commune et reste sur une cession à 22 000 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entamer des discussions avec ce bailleur pour un projet de construction de logements à proximité de l'EHPAD qui serait réservés aux personnes âgées, de type T1 ou T2.

✓ Fondation FILSEINE

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée une rencontre avec Monsieur [REDACTED] S, président de la Fondation, et de Madame [REDACTED] D, directrice des Jardins de Nassandres, qui s'est déroulée en mairie le 7 février dernier. Au cours de cet entretien, il a été question de la vente à l'euro symbolique du terrain faisant l'objet d'un bail à construction, mais également « l'ouverture » de l'EHPAD vers la commune et inversement.

Concernant la vente du terrain, la commune a sollicité notre service juridique pour savoir s'il est nécessaire de le faire estimer par le service des Domaines avant toute cession, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Monsieur le Maire a fait part à ses visiteurs d'un souhait de construction de logements de type T1 ou T2 à proximité de l'EHPAD, ce qui a retenu toute leur attention.

✓ Rendez-vous de la prévention et de la sécurité

Madame Françoise LEDUC et Monsieur André ANTHIERENS ont participé le 13 février dernier à ce rendez-vous organisé par le Conseil Intercommunal de Sécurité, de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR).

Trois thématiques ont été abordées :

- La violence faite aux femmes
- Les addictions
- La cybercriminalité.

À ce jour, cette instance dispose de 4 logements d'accueil d'urgence pour les femmes et leurs enfants, un recensement des possibilités d'accueil est envisagé à l'échelle du territoire.

✓ **Zone sans tabac**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame la Directrice de l'école Yann Arthus-Bertrand a apposé une affiche interdisant de fumer à l'entrée de l'école.

Il est envisagé la rédaction d'un arrêté du Maire recommandant une zone non-fumeur aux abords de l'ensemble du groupe scolaire.

✓ **Zone d'Accélération de la production d'Énergies Renouvelables (ZAER)**

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Le projet TSE pour l'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur les anciens bassins de décantation de Saint Louis Sucre sur la commune déléguée de Fontaine la Sorêt (cf. délibération du 13 juin 2023) entrerait dans ce dispositif. Cependant, il est nécessaire de consulter la population avant de le proposer aux instances compétentes.

✓ **COP – Conférences des Parties territoriales**

Les COP territoriales représentent une démarche inédite à l'échelle des Régions, elles visent à définir régionalement les leviers d'actions sur la réduction des gaz à effet de serre avec les objectifs nationaux à l'horizon 2030.

À réception d'un courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure sur ce sujet, un questionnaire a été complété et retourné, ce dernier porte sur 5 thématiques (Mieux se déplacer, Mieux produire, Mieux se loger, Mieux préserver, Mieux se nourrir) représentant 150 actions possibles.

✓ **Concours EUROPAN**

Une réunion a eu lieu ce jour avec les 3 lauréats du concours EUROPAN pour les sites du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

✓ **Contrats Gaz et Électricité**

Monsieur Alain LEBOURGEOIS fait un point sur les contrats d'énergies.

Le contrat de fourniture pour le gaz arrive à échéance en juin 2024. Une demande a été faite auprès du SIEGE 27, ce dernier ne gère pas les contrats gaz et il a redirigé la commune vers le syndicat d'électricité du Calvados, cependant il n'est pas possible d'intégrer leurs contrats qui sont déjà en cours. Une demande est en cours auprès de différents fournisseurs avant l'échéance.

En ce qui concerne d'électricité, les variations 2023/2025 du prix du kilowatt restent à la baisse cependant, la majoration des différentes charges et contributions laissent entrevoir une augmentation de la facture jusqu'à 19 %.

✓ **Vidéoprotection**

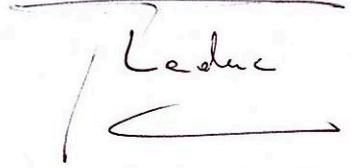
Monsieur Claude WEBER informe l'assemblée que le site de la Rivière Thibouville pose des problèmes techniques. Effectivement, une liaison « radio » n'est pas envisageable, il est nécessaire de raccorder ce site à la mairie siège par le réseau fibre. Le délai pour obtenir un devis pour ces travaux est de l'ordre de 3 à 4 mois.

✓ **OLD – Obligations Légales de Débroussaillage**

Monsieur Marc BARON informe que les réunions publiques concernant les OLD doivent être élargies aux habitants concernés par une bande de 200 mètres à proximité des massifs forestiers répertoriés, ce qui représente pour la commune de Nassandres sur Risle plus de 1 700 propriétaires.

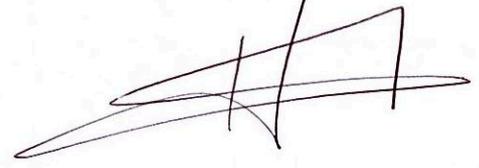
Séance levée à 21 heures 50

Le secrétaire de séance,



Madame Françoise LEDUC

le Maire,



Monsieur ANTHIERENS André